
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT
ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$

ATTENDU QU'il a lieu de rajeunir la flotte de camions de déneigement actuellement vieillissante;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 7 octobre 2019;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet

Le conseil est autorisé à acquérir un camion de déneigement pour le service des travaux publics. Le camion doit posséder une benne basculante en acier quatre (4) saisons (avec épandeur à contrôle électronique), d'une grappe en avant, d'une grappe sur le côté, d'une grappe sous le châssis, d'un gyrophare et d'un lettrage d'identification.

L'estimation de la dépense détaillée présentée à l'**annexe A** fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 300 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

Article 5 Taxation

Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Modification à l'affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

Article 7 Affectation d'une subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion donné le 7 octobre 2019
Présentation du projet de règlement fait le 7 octobre 2019
Adoption du règlement fait le _____ 2019
Avis public de la procédure d'enregistrement donné le _____ 2019
Approbation des personnes habiles à voter reçu le _____ 2019
Approbation donnée par le MAMH le _____ 2019
Avis public d'entrée en vigueur donné le _____ 2019

Le présent certificat est établi conformément à l'article 446 du *Code municipal du Québec* et fait partie intégrante dudit règlement.

Nous soussignés, certifions par la présente que le *Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$* a reçu les approbations suivantes :

- Par les personnes habiles à voter le _____ 2019;
- Par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le _____ 2019.

Fait et donné à Baie-des-Sables ce _____ 2019.

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

